

# CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 3 Février 2014

**Nombre d'élus en exercice : 11 - Présents 10 – Votants 10**

**Présents** : ROSSIGNOL Patrick, MAUREL Francis, LEDOUX Alain, LOUP Gilles, BOUSQUET Daniel, LACAZE Richard, LEDOUX Maxence, FERREIRA Sabine, GARDEIL Stéphane, GATIMEL Arnaud

**Absents excusés** : PORTALIÉ Christine.

**Secrétaire de séance** : GARDEIL Stéphane

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

## **I – ASSAINISSEMENT – Choix d'un juriste.**

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition de devis Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, juriste, conseillée par M. HERRET du cabinet CT2E REGABAT, pour aider la commune dans la maîtrise foncière.

Après délibération, vu le montant du devis et compte tenu de la convention qui a été signée avec Me MOLY Pascale, il est décidé de ne pas donner suite à sa proposition.

Un modèle de convention sera demandé auprès de l'Association des Maires.

Une consultation du service des Domaines sera faite pour connaître le montant de l'indemnisation à prévoir en cas de création d'un droit de passage sur certaines parcelles, suivant une grille de valeurs de terrains agricoles.

M. REY Daniel sera invité au prochain conseil municipal. Une proposition lui sera présentée.

## **II – DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du TARN.**

Par son courrier du 20 décembre 2013, la Direction Départementale des Territoires du Tarn propose à la Commune de Saint-Amancet de prendre une délibération pour s'octroyer la compétence en matière d'application du droit des sols et de délivrance des actes s'y rapportant sur le territoire communal.

Jusqu'à présent, et depuis l'approbation de la carte communale, la Commune signe les actes d'urbanismes délivrés par la D.D.T. au nom de l'État.

Après délibération, à l'unanimité, les élus décident de ne pas modifier le choix fait lors de l'instauration de la carte communale sur le territoire de la commune, étant donné que la municipalité n'a pas toutes les compétences nécessaires en matière d'application du droit des sols et de la délivrance des actes s'y rapportant.

Un courrier sera transmis à la D.D.T. confirmant ce refus.

### **III – ÉGLISE : Demande de subvention**

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Régional – Fonds Régional d'Intervention - et du Conseil Général pour :

- la mise en place d'un chauffage dans l'église,
- la remise en état d'un vitrail (devis demandé par l'association ES OURO)
- la restauration des gouttières et de la toiture.

M. le Maire propose d'aller voir une démonstration de chauffage par air pulsé à Castelnau d'Estretfonds, proposée par l'entreprise GOULLIoud. Cette société fera ensuite une visite de notre église et donnera un avis sur la faisabilité de ce projet avec une proposition.

Avis favorable à l'unanimité. (délibération n° 3/2014)

### **IV – INVESTISSEMENT : Facture compteur HYDROTEC**

Le budget primitif 2014 n'étant pas encore voté, et la pose du compteur en amont des filtres étant réalisé, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le mandatement de cette dépense d'investissement. La facture de S.A.S. HYDROTEC est de 1 255.80 € TTC.

Avis favorable à l'unanimité. (délibération n° 4/2014)

### **V – INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2013/2014**

Demande de l'Ecole Saint Jean Touscayrats à Verdalle pour le règlement du forfait communal, pour l'année 2013/2014, pour trois enfants : GATIMEL Marion, BRIERE MARIANI Paulin et Awen.

Avis favorable à l'unanimité : La participation pour les enfants BRIERE MARIANI sera versée pour un trimestre, cette famille n'étant plus sur la commune depuis fin décembre 2013.  
(délibération n° 5/2014)

### **Questions diverses :**

**Sentier de l'Autan :** Modification de ce sentier qui part de Dourgne et est devenu impraticable. M. le maire expose la proposition de M. Christian Augé. Avis favorable à l'unanimité.

**Eclairage de Noël :** Investissement de décors lumineux de Noël à prévoir.

Le Foyer Rural propose d'organiser un concours de façade pour Noël, avec récompense.

**Plantations d'arbres fruitiers :** Projet de plantations dans et autour du Village. M. Ledoux Alain se propose pour suivre ce dossier.

**Commission cimetière :** Le projet d'installation d'un columbarium et de la création d'un jardin du souvenir sera réinscrit au budget 2014. Des devis seront recherchés et un groupe sera désigné après les élections municipales.

**Plaques des rues du village :** Les plaques des rues seront posées dans le Village semaines 8 et 9. Un arrêté municipal a été pris pour la fixation sur les murs des maisons se trouvant dans l'angle le plus approprié. L'achat des plaques indicatrices et des numéros, ainsi que la pose des plaques, sont pris en charge par la Mairie.

Un courrier d'information a été envoyé aux propriétaires des bâtiments concernés.

Une attestation sera adressée à chaque administré concernant le numéro et la nouvelle adresse de chacun. Ce document pourra être transmis aux différentes administrations pour les changements d'adresses à effectuer.

**Encombrants ferreux :** Le SIPOM ne prévoit plus qu'un passage pour la récupération des encombrants ferreux. La municipalité mettra en place, une semaine avant la date de ramassage, une collecte des objets qui auront été signalés préalablement en mairie.

En dehors de cette collecte, il est rappelé que le dépôt d'encombrants est strictement interdit en ce même lieu, qui est un terrain privé.

**Chemin de la Méjeane :** Prévoir la restauration de ce chemin. Remblaiement des ornières. Une auge fleurie sera posée sur le regard, au carrefour.

**Éclairage public :** Il manque deux points lumineux entre l'angle du mur du cimetière et la mare du Chemin de la Gourgo d' En Bassal. Les élus décident la création de ces deux points lumineux. Un devis sera demandé au S.D.E.T. Avis favorable à l'unanimité. (délibération n° 6/2014)

Affaire Raynaud : M. Raynaud fait appel concernant la répartition des frais. Suivant le conseil de notre avocate, Mme CHABBAL Marie, le Conseil Municipal choisit de ne pas poursuivre.

Prochain Conseil Municipal : Inviter l'association Es Ouro et M. Daniel REY.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h.

ROSSIGNOL Patrick	MAUREL Francis
LEDOUX Alain	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud	LOUP Gilles
PORTALIÉ Christine - Absente	FERREIRA Sabine
LACAZE Richard	LEDOUX Maxence
GARDEIL Stéphane	